Processus de nomination – Conseil consultatif de district rural
Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale

Date de publication des nominations : le 21 mars 2023
Date pour retourner les candidatures : le 31 mars 2023

EXIGENCES TOUCHANT L'ÉLIGIBILITÉ

Toute personne qui souhaite présenter sa candidature pour être nommée conseiller d'un conseil consultatif de district rural (CCDR) doit résider dans le district rural et/ou le quartier en question et avoir qualité d'électeur conformément à l'article 13 de la *Loi sur les élections municipales*. Pour savoir si votre adresse se trouve dans le district rural et/ou le quartier en question, veuillez utiliser l'outil de recherche par adresse d'Élections Nouveau-Brunswick.

Les personnes suivantes ne peuvent ni présenter leur candidature dans le cadre d'une élection pour un CCDR ni occuper un poste de conseiller de CCDR :

a) les juges de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick;
b) les juges de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick;
c) les juges de la Cour provinciale;
d) les employés de la Division des gouvernements locaux et de la réforme de la gouvernance locale du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux;
e) les membres du personnel électoral pour l'élection.

Nom :	**Nomination par décret en conseil ou par le ministre :**
Conseil consultatif de district rural	Par le ministre
Postes à pourvoir :	**Durée du mandat :**
District rural de Restigouche (un poste vacant dans le quartier 2)	Les nominations seront en vigueur jusqu'aux élections générales le 10 mai 2026.
Rémunération et dépenses :	**Date d'affichage des postes à pourvoir :**
7 000 $ (président) 5 000 $ (conseiller) Remboursement des frais de déplacement conformément à la directive sur les déplacements du GNB	Au plus tard le 23 février 2023
Autorité législative	
Autorité législative Paragraphe 176.21 de la *Loi sur la gouvernance locale*	

Contexte

1. **Mandat** : Les conseillers des conseils consultatifs de district rural sont élus pour conseiller le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale sur des enjeux locaux. Bien que le pouvoir décisionnel dans les districts ruraux revienne au ministre, les conseillers de districts ruraux jouent un rôle consultatif d'importance auprès du ministre.

2. **Composition et durée du mandat** : La Loi sur la gouvernance locale confère des pouvoirs pour la création des CCDR. Il existe 12 districts ruraux au Nouveau-Brunswick. Un conseil consultatif de district rural sera formé de trois à six conseillers. Le nombre de conseillers dépend de la population du district rural en question.

Les résidents éliront des conseillers pendant l'élection municipale pour représenter des quartiers, des conseillers généraux ou les deux. S'il y a des postes vacants dans un district rural après la période de mise en candidature ou tout au long du mandat, le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale peut, conformément au paragraphe 176.21 de la Loi sur la gouvernance locale (« Vacance au sein du conseil consultatif »), nommer le nombre de conseillers nécessaire pour pourvoir aux postes vacants au sein du conseil consultatif en accord avec la marche à suivre décrite dans ce document.

3. Suite à une démission survenue le 23 février 2023 dans le district rural de Restigouche, le poste suivant au sein du conseil consultatif du district rural est vacant :

- District rural de Restigouche (quartier 2, un poste).

4. **Processus** : À la suite de la démission du 23 février 2023, une annonce sera publiée sur le site Web de la réforme de la gouvernance locale, et sera distribuée par voie électronique aux autres membres du Conseil consultatif de District rural de Restigouche. La date limite pour la présentation des candidatures est le mardi 31 mars 2023, avant la fin du jour ouvrable. Les formulaires de candidature seront disponibles en ligne sur le site Web de la réforme de la gouvernance locale ou au bureau du Commission de services régionaux Restigouche situé au 68A, rue Water, Campbellton (N.-B.), (506) 789-2595.

Le personnel facilitera l'échange d'information et peut numériser et transmettre des documents au nom de candidats éligibles si un accès informatique n'est pas disponible.

Les candidatures seront envoyées à ELGNomination@gnb.ca. Tous les candidats seront contactés.

Formulaire de candidature

INSTRUCTIONS

a) Remplissez ce formulaire en ligne (PDF remplissable) et sauvegardez le dans votre ordinateur, imprimez le ou passer chercher un formulaire au bureau de la Commission de services régionaux Restigouche situé au 68A, rue Water, Campbellton (N.-B.).

b) Tous les champs doivent être remplis. Les zones où figure le caractère * doivent être remplies de manière détaillée, à moins qu'un curriculum vitae contenant ces détails soit également soumis. Seuls les renseignements fournis peuvent être examinés.

c) Envoyez le formulaire de candidature sauvegardé (avec le curriculum vitae, s'il y a lieu) à ELGNomination@gnb.ca OU soumettre le formulaire rempli au bureau régional approprié, où un représentant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux peut vous aider et transmettre les documents en votre nom.

d) Vous devez résider dans le district rural en question et être un électeur qualifié conformément à l'article 13 de la Loi sur les élections municipales pour pouvoir soumettre votre candidature. Pour savoir si votre adresse se trouve dans le quartier du district rural, veuillez utiliser l'outil de recherche par adresse d'Élections Nouveau-Brunswick.

NOM DU DISTRICT RURAL : District rural de Restigouche

PROFIL PERSONNEL

Coordonnées

Prénom :	Nom de famille :
Adresse postale :	
Province :	Code postal :
Téléphone (cellulaire) :	Téléphone (résidence) :
Adresse de courriel :	

Compétence en matière de langages officiels* - Veuillez indiquer votre compétence selon l'échelle suivante :

(1) Aucune compétence : Incapable de communiquer ou de comprendre la langue.

(2) Limitée : Capable de converser sur des sujets familiers. Compétence limitée.

(3) Fonctionnel : Satisfait aux interactions sociales et professionnelles courantes. Comprend la plupart des conversations quotidiennes avec quelques difficultés dans des situations exigeant des connaissances spécialisées ou sophistiquées.

(4) Courant : Capable d'interagir avec aisance et précision sur des sujets pratiques, sociaux et professionnels avec un haut degré d'efficacité, de fiabilité et de précision.

Anglais:	**Niveau de compétence:**
Lecture	Sélectionnez une option
Écriture	Sélectionnez une option
Oral	Sélectionnez une option

Français:	**Niveau de compétence:**
Lecture	Sélectionnez une option
Écriture	Sélectionnez une option
Oral	Sélectionnez une option

Participation à des comités et engagements communautaires*

Veuillez expliquer pourquoi vous souhaitez servir votre communauté à titre de conseiller consultatif de district rural et indiquer comment votre expérience de travail ou de bénév olat vous a préparé pour vous acquitter des responsabilités associées à ces fonctions (Maximum de 1300 caractères avec les espaces).

Renseignements personnels

Les renseignements personnels demandés dans ce formulaire sont recueillis en accord avec les articles 37 et 44 de la *Loi sur le droit à l'information* et uniquement dans le but d'effectuer des nominations pour des conseils consultatifs de district rural. Les questions à propos de cette collecte de renseignements doivent être envoyées par courriel à elg.access.egl@gnb.ca.

Code de conduite

Les conseillers des conseils consultatifs de district rural (CCDR) sont tenus de signer un code de conduite qui indique que les conseils des CCDR partagent des principes de base et une compréhension quant à ce qui constitue une conduite acceptable. Ceci s'étend au-delà des dispositions législatives qui encadrent leur conduite dans leur district rural, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*.

Mentions légales

Je comprends que tout renseignement qui se révèle faux pourrait me disqualifier pour une nomination. Par la présente, je certifie que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les autres documents présentés sont véridiques et complets au mieux de ma connaissance.

Je comprends que, si une enquête devait révéler, à tout moment, qu'une falsification ou qu'une fausse déclaration d'un fait important a été commise, ma candidature pourrait être rejetée ou ma nomination pourrait être annulée, selon le cas.

Par la présente, je déclare que je réside dans le quartier du district rural, et que je suis un électeur qualifié conformément à l'article 13 de la Loi sur les élections municipales et que je n'occupe pas l'une des fonctions ci-dessous :

a) *Juge de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick;*
b) *Juge de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick;*
c) *Juge de la Cour provinciale;*
d) *Employé de la Division des gouvernements locaux et de la réforme de la gouvernance locale, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux;*
e) *Membre du personnel électoral pour l'élection.*

Signature : _____ ***Date :*** _____